



Bottens, le 8 avril 2019

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

## Préavis municipal n° 2019-04

*relatif à*

la réfection des banquettes de la route de Froideville avec pose d'une bordure

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

### 1. Préambule

En 2016, le Conseil communal a amendé et accepté le préavis n : 2016-07 relatif à la réfection de la route de Froideville entre le carrefour du Carro et le chemin du Chenalet. À l'exception de la pose du tapis final, ces travaux ont été menés à leur terme, en respectant délais et coûts.

En 2018, le Conseil communal a refusé le préavis n : 2018-11 relatif la réfection des banquettes de la route de Froideville avec création d'un gendarme couché.

Nous vous présentons aujourd'hui ce préavis dont le but est de pérenniser l'investissement qui a été engagé pour la réfection de la route de Froideville en 2016 par la pose d'une bordure type trottoir sur toute la longueur. Il est très important de pouvoir réaliser ces travaux avant la fermeture de la RC501 qui provoquera une utilisation accrue de cet axe.

Cette solution a l'avantage de créer une limitation physique à la largeur de la route. En effet, la présence d'une bordure empêchera les véhicules de mordre sur la bande herbeuse et ainsi participera également à une limitation de la vitesse sur cet axe.

### 2. Explications des travaux projetés

Afin de limiter les dégâts aux accotements qui sont actuellement en herbe, il est proposé de stabiliser les banquettes (profondeur 40 cm, largeur environ 0.5 m) avec un mélange terre-pierre (tout-venant avec une couche supérieur mélangée avec de la terre) qui permet une certaine végétalisation tout en stabilisant et supportant l'installation des bordures.

Le choix de la stabilisation de la banquette et la pose d'une bordure permet de garder un accotement non déformé et solide tout en maintenant un effet visuel étroit.

Ces travaux seraient effectués préalablement à la pose du tapis (dans la même étape de travail)

Ces travaux n'avaient pas été intégrés lors des travaux de réfection de la chaussée, toutefois l'ajout de ces travaux n'engendre pas de coût supplémentaire car réalisé dans le cadre de l'installation de chantier pour la pose de la couche de roulement (tapis).

Il est très important de bien comprendre que ce projet n'est pas dissociable dans ses éléments. Seule l'installation d'une bordure permet de diminuer la largeur de la banquette. Grâce à la bordure, la banquette ne supportera que la bordure et non pas le poids des véhicules qui ne pourront pas rouler dessus.

### 3. Pièces explicatives

---

Vous trouverez, en annexe, les plans représentant les travaux :

- 1 plan de détail de la coupe projetée avec bordure
- 1 plan général représentant la route de Froideville et l'emplacement des travaux.

### 4. Estimation du coût des travaux TTC

---

Plus-value pour la banquette	CHF.	28000.00
Plus-value pour la pose de bordures	CHF.	47820.00
Plus-value pour le projet (honoraire)	CHF	<u>4000.00</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>79820.00</u></b>

### 5. Conclusions

---

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- vu le préavis municipal no 2019-04 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- entendu les rapports de la Commission des finances et de la commission ad hoc ;

Décide

d'autoriser la Municipalité à :

1. engager une dépense d'investissement de CHF. 79820.--
2. à défaut, recourir à un emprunt bancaire.
3. amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic	Le Secrétaire
 L. Imoberdorf	 P. Gerber



Annexe : plan de réaménagement

Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf Syndic